

Image not found or type unknown



Injonction de payer comment faire

Par **lilith03**, le **04/09/2009 à 14:25**

Bonjour, rn voila mon histoire, j ai travaillé comme animatrice tchat pour un tier je n ai jamais reçu mon contrat de trvail je lui ai fait confiance et j ai fait mes heures de travail, cette personne me doit 1600e de salairernrnj ai dépôté une plainte pour escroquerie(sur les conseils des forces de l ordre) j ai reçu un recomandé de l avocat de la partie adverse dans laquelle il reconnait me devoir mes salaires mais ne pas avoir les moyens de me payer, je veux faire une injonction de payer mais je n ai pas les coordonnès de mon ex employeur(sa société etant basée en espagne et la gendarmerie me refuse les coordonées)rnrnIl a ètè entendu par la brigade de recherche de Vierzon et depusi tout est au point mort que puis je faire?rnnil est solvable car il exerce tj son activité d infirmiernrncordialement

Par **gloran**, le **04/09/2009 à 17:17**

Vous trouverez des informations sur ce site gouvernemental :rnhttp://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1746.xhtmlrnQuant à l'adresse, vous avez toujours celle de son avocat, non ? Demandez au greffe du tribunal si l'injonction peut lui être transmise directement.

Par **lilith03**, le **04/09/2009 à 18:27**

oui j ai tj les coordonnées de son conseil, je vais donc demander au gref si l injonction peu y etre envoyèernrnmerci